

AECK/
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail

-----μ
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N°2017- 573 du 13 décembre 2017
portant abrogation de nomination de Monsieur
Prudencio BEHANZIN en qualité de Directeur
général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016 - 418 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- sur** proposition du Ministre des Infrastructures et des Transports,
- le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 08 novembre 2017,

D É C R È T E :

Article premier

Monsieur **Prudencio BEHANZIN** est relevé de ses fonctions de Directeur général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 2

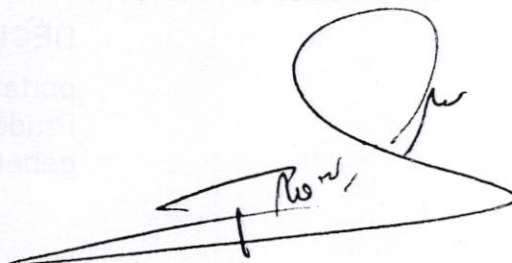
Le décret n° 2016-356 du 08 juin 2016 portant nomination au Ministère des Infrastructures et des Transports, est abrogé dans ses dispositions relatives à la nomination du Directeur général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile uniquement.

Article 3

Le présent décret prend effet pour compter du 08 novembre 2017 et sera publié au Journal officiel.

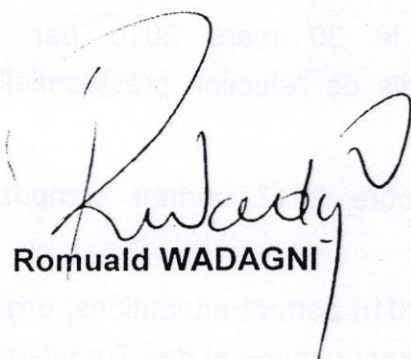
Fait à Cotonou, le 13 décembre 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



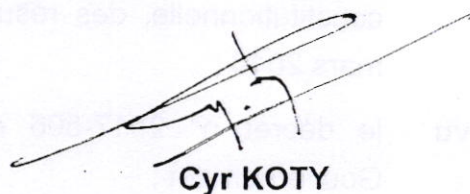
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



Cyr KOTY

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MIT 2 – AUTRES MINISTERES 20 – SGG 4 – INTERSSES 1 -JORB 1.